

**Département des Ressources Humaines
Service de Développement RH**

SDevRH/JYV/RM/SF N° 2025 - 397

DECISION

Le Président-directeur général de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la recherche et notamment ses articles R.423-31 et suivants ;

Vu le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 26 avril 2002 modifié fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

Vu l'arrêté du 9 mai 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de concours externes de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : Sont admis à concourir au concours externe des Techniciens de la Recherche n°29 BAP G " Technicien-ne en logistique ", les candidats dont les noms suivent :

**AHAMADA
BECK**

Mourad
Antoine

FERRRANDO

Hugo

Article 2nd : Est admis à concourir sous-réserve au concours externe des Techniciens de la Recherche n°29 BAP G " Technicien-ne en logistique ", le candidat dont le nom suit :

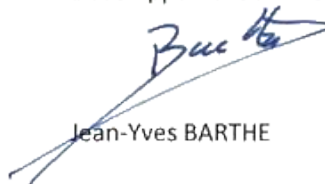
LE BRIS

Laurent-Pierre

Fait à Paris, le 22 août 2025

Pour le Directeur du Département
des Ressources Humaines,

Le Responsable du Service de
Développement des Ressources Humaines


Jean-Yves BARTHE